

25  
C. 191-36.

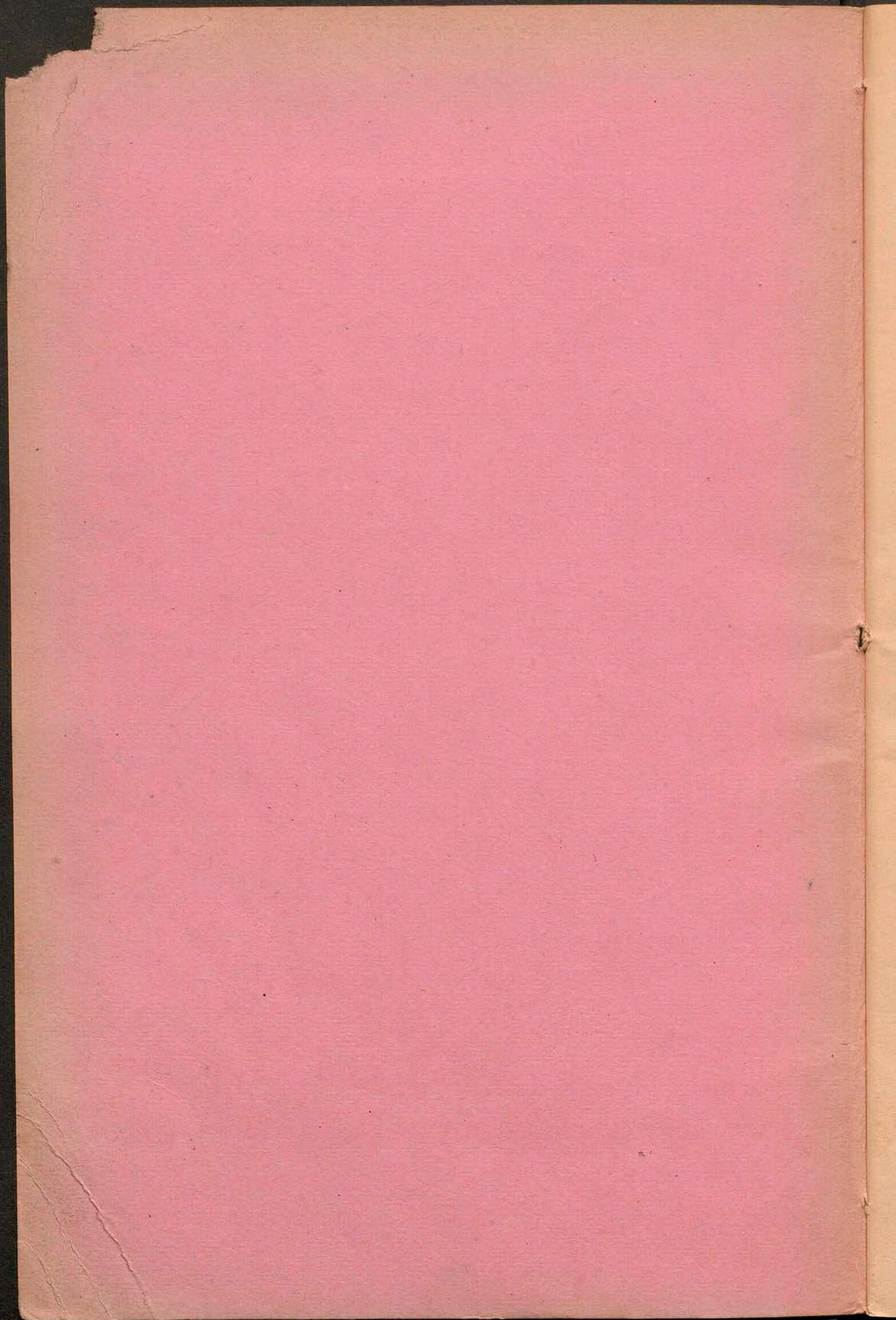
— 10 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. TRARIEUX et BOULANGER, portant réglementation nouvelle de la fonction des agents de change. (N<sup>os</sup> 169 et 223, session ordinaire de 1897.)

Nommée le 22 octobre 1897.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : TRARIEUX.  
2<sup>e</sup> — BARBEY.  
3<sup>e</sup> — PREVET. *Secrétaire*  
4<sup>e</sup> — PAULIAT.  
5<sup>e</sup> — GOUIN. *Président*  
6<sup>e</sup> — ERNEST BOULANGER.  
7<sup>e</sup> — ADOLPHE COCHERY.  
8<sup>e</sup> — CHOVET.  
9<sup>e</sup> — GRIVART.



26 Octobre 1897



## Constitution de la Commission

Mr. Jonin est nommé président  
 Mr. Charles Preret " Secrétaire

expose' des opinions des bureaux.

M. Prarieux 1<sup>er</sup> bureau. auteur du projet  
 explique que trois fois seulement dans  
 le 1<sup>er</sup> bureau se sont portés après discussion  
 sur le nom de collègue qui représenterait  
 des opinions opposées à la proposition.

M. Prarieux croit inutile d'ailleurs  
 de développer immédiatement une  
 proposition et de longuement exposer  
 par la proposition de loi elle-même.

M. M. Darbey, Pauliat, Janin, disent  
 qu'ils ont été nommés par des  
 bureaux manifestement favorables  
 à la proposition.

M. Boulanger dit qu'il a été nommé  
 dans les mêmes conditions.  
 Il explique que comme Co-auteurs

De la proposition, il a eu surtout pour but de saisir le Parlement et le Gouvernement d'une question intéressante et urgente.

M. Prévot explique que les membres du 3<sup>e</sup> bureau se sont prononcés unanimement en le nommant pour le principe de la proposition, tout en réservant l'examen des détails du projet.

M<sup>rs</sup>. Cochet, Cholet et Girard déclarent qu'ils ont été nommés par leurs bureaux, sans avoir émis aucune opinion préconçue et avec la seule mission d'étudier le projet.

La Commission décide qu'elle commencera les travaux par un premier examen de la question avant de commencer les auditions.

La Commission s'ajourne à quinzaine en raison des fêtes de la Pentecôte  
la Société -  
Ch. Prévot

Séance du 11 Novembre 1897

La Commission a décidé de commencer ses travaux par une étude générale de la question -

M. Prarieux donne communication à la Commission d'un projet définissant l'ensemble des questions qu'il est nécessaire de résoudre -

M. Jouin estime que la 1<sup>re</sup> question à résoudre est la suivante :

« Le privilège des Agents de Change n'existant pas, serait-il utile de l'établir ? »

Ce point de départ des questions à étudier est d'ailleurs le même que celui que M. Prarieux avait prévu -

M. Prarieux expose au surplus l'économie générale du projet qu'il a présenté :

Le monopole des notaires, des avocats, des courtiers maritimes se défend parce que les titulaires donnent une authenticité à leurs actes dont ils sont les intermédiaires.

Le monopole de l'achat et de la vente des valeurs n'offre aucun avantage réel pour le public -

Ces sont les courtiers c'est à dire ceux qui traitent des affaires à côté des agents de change et en fraude de leur monopole qui ont été les véritables auteurs de tous les progrès accomplis dans les transactions des valeurs et fonds publics.

D'un autre côté il faut des garanties pour le public - La liberté absolue n'a point été admise -

Un point de vue de la sincérité des  
valeurs cotées ? Avec la nouvelle organisation  
les cotations offriraient de plus grandes garanties  
la discussion des cours se faisant d'une  
façon beaucoup plus complète. —

La responsabilité des agents de change  
doivent trop souvent, au contraire, des garanties  
illusoire au public. —

Le monopole n'offrant pas de  
garanties réelles — il faut instituer une  
organisation nouvelle. —

C'est la liberté avec le minimum de  
réglementation possible.

— En Angleterre — la liberté est très grande  
Le Stock Exchange est un cercle.

— En Allemagne — l'organisation est assez  
semblable à celle prévue par le projet.

— Donc dans le projet présente  
point de monopole — point de loi  
répressive. —

M. Girard se demande s'il ne s'établira  
pas le lendemain un marché tout aussi  
important que le Coulisse actuelle  
à côté de la corporation. —

M. Boulanger estime que cette  
crainte n'est pas fondée. —

M. Ginier fait remarquer  
d'ailleurs que les solutions ne pourront  
être abordées qu'après l'enquête  
auprès de tous les intéressés. —

Le questionnaire préparé par M. Pratiemo  
sera autographié et servira de guide  
aux dépositants —

— La Commission s'ajourne au  
Mardi 16 pour entendre les agents de change  
la séance est levée

Ch. Pratiemo

Séance du mardi 16 Novembre 1897

Présidence de M. Gouin

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Gouin, Revel, Braricour, Faubier, Boulanger, Cochezy, Cholet, Barbey.

Excusé : M. Girard.

M. de Verneuil, syndic de la Compagnie des agents de change de Paris, et M. M. Robelot, Roland Gosselin et Durange, membres de la Chambre syndicale, sont introduits devant la Commission.

M. de Verneuil commence l'exposé des observations de la Compagnie des agents de change de Paris sur la proposition de loi (La déposition sténographique de M. de Verneuil figure au dossier annexe)

La suite de la déposition de M. de Verneuil est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée au samedi 20 Novembre à 2 heures.

M. le Président communique à la Commission deux demandes d'audience formulées par M. Emmanuel Vidal, banquier à Paris, et par les délégués du marché libre des rentes françaises de la Bourse de Paris - M. Emmanuel Vidal est convoqué pour le samedi 20 à 4 heures, et la Commission décide qu'elle fixera dans une séance ultérieure la date à laquelle seront convoqués les délégués du marché libre des rentes françaises.

La séance est levée à 3 heures

Le Président,  
Luzençon

Le Secrétaire,

M. Revel

Séance du samedi 20 Novembre

Résidence de M. Gomin

La séance est ouverte à 2 heures.

Suite de la déposition de M. de Vermeil,  
syndic de la Compagnie des agents de change de Paris  
(Cette déposition figure in-extenso au dossier annexé).

La Commission fixe sa prochaine séance au mercredi  
24 Novembre à 2 heures, et décide qu'elle entendra dans  
cette séance des témoins du marché libre des rentes  
français de ~~la~~ Bourse de Paris et les délégués  
du marché libre des effets publics.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Président

*Luyat*

Le Secrétaire

*M. Dier*

Séance de mercredi 24 novembre 1897

Résidence de M. Guin

La séance est ouverte à 2 heures.

M. M. Ferdinand Meyer, Emmanuel Foy, Quentin, Puyssanère, Berrasse, Bauderville et Robbe, délégués du marché libre des Rentes françaises de la Bourse de Paris présentent à la Commission leurs observations sur le projet de loi.

Déposition de M. M. Alphonse Lange, Vaubert et G. Desfossez, délégués du marché libre des valeurs de la Bourse de Paris.

(Les <sup>seuls</sup> ~~reproductions~~ sténographiques figurent au dossier annexé)  
La Commission décide qu'elle se réunira le mercredi 1<sup>er</sup> Décembre à 2 heures, et qu'elle entendra dans cette séance M. M. les Syndics des parquets de province, M. Vidat et M. Monchez.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Président  
Eug. Guin

Le Secrétaire,  
Ch. Prévost

9

Séance du mercredi 12 Décembre 1897

Résidence de M. Gouin

La séance est ouverte à 2 heures.

Déposition des représentants des parquets de province :  
M. Trachon, syndic et Robert, adjoint, du parquet de Lyon  
Dubois, syndic, et Josselin, adjoint, du parquet de Bordeaux  
Hamoureux, syndic et Gimmege, adjoint, du parquet de Marseille  
Pageot, syndic, du parquet de Lille  
Guillemet, syndic, et Lalau, adjoint, du parquet de Nantes.  
Arès, syndic du parquet de Toulouse.

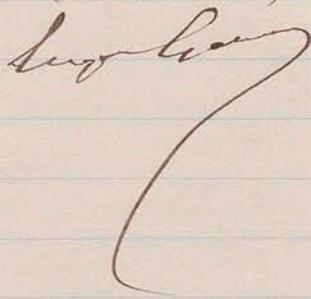
Déposition de M. Emmanuel Vidal, banquier

Déposition de M. Manchet.

Les dépositions sténographiques figurent au dossier annexé.

La Commission décide qu'elle se réunira le mercredi 8  
Décembre à 2 heures, et qu'elle entendra dans cette séance  
M. Raphaël Georges Lévy et M. Mandel

La séance est levée à 5 heures 10.

Le Président,  


Le Secrétaire,  


Séance du mercredi 8 Décembre 1897

Présidence de M. Gouin

La séance est ouverte à 2 heures.

Dépositions : 1<sup>o</sup> de M. Raphaël Georges Lévy

2<sup>o</sup> de M. Mandel

Les deux dépositions sténographiques figurent au dossier annexé.

La Commission décide qu'elle se réunira le mercredi 22  
Décembre à 2 heures.

La séance est levée à 4 heures et demie

Le Président,  
Bourgeois

Le Secrétaire,

11

Séance du mercredi 22 Décembre 1897

---

Présidence de M. Guin

---

La séance est ouverte à 2 heures.

Dépositions : 1<sup>o</sup> de M. Boudon, Avocat à la Cour d'Appel  
2<sup>o</sup> de M. Mercet, Banquier.

Les deux dépositions sténographiques figurent au dossier annexé.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Séance du mercredi 16 Mars 1898

Présidence de M. Gourin

La séance est ouverte à 3 heures moins 10 minutes.

M. George Cochery, Ministre des Finances, et M. de Bégomain, Directeur de mouvement général des fonds assistent à la séance.

Les dépositions sténographiques de la séance Ministre et la délibération de la Commission figurent au dossier annexé.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

in  
-  
tin